

## Inscription - Marché de Noël 2024 de Saint-Maurice

Après les excellentes expériences de 2022 et 2023, la 8<sup>e</sup> édition du marché de Noël aura de nouveau lieu dans la Grand-Rue

- **Samedi 30 novembre de 10h00 à 18h00 (installation dès 8h00)**
- **Dimanche 1<sup>er</sup> décembre de 10h00 à 17h00 (installation dès 8h00)**

Plusieurs possibilités s'offrent à vous:

- **Pour les artisans et commerçants:**
  - emplacement de 3 x 2 m avec 3 faces visibles, sous grande cantine, disponible pour un ou deux jour(s) de marché. *Il vous sera demandé d'apporter tout votre matériel de marché, hormis la tente. Celle-ci sera surveillée durant la nuit.*
  - emplacement de 3 x 3 m en extérieur, dans la Grand-Rue, disponible pour un ou deux jour(s) de marché. *Il vous sera demandé d'apporter tout votre matériel de marché, ainsi qu'une tente 3 x 3 m. Nous vous recommandons de démonter votre matériel entre les deux jours de marché, car aucune surveillance n'est organisée en extérieur.*
- **Pour les restaurateurs de plats cuisinés sur place:**
  - emplacement de 3 x 3 m en extérieur, dans la Grand-Rue, disponible pour un ou deux jour(s) de marché. *Il vous sera demandé d'apporter tout votre matériel de marché, ainsi qu'une tente 3 x 3 m. Nous vous recommandons de démonter votre matériel entre les deux jours de marché, car aucune surveillance n'est organisée en extérieur.*
  - emplacement spécifique aux foodtrucks de 4 x 4 m en extérieur, disponible pour un ou deux jour(s) de marché.

Ces emplacements sont limités selon le type de produit proposé et la disponibilité des emplacements. Le principe du «premier arrivé, premier servi». S'il ne devait plus rester de place, nous vous proposerons de figurer sur une liste d'attente et vous recontacterons en cas de désistement. Vous serez d'office inscrit à notre liste d'envoi pour l'édition 2025.

Le présent fichier d'inscription est à retourner **le 1<sup>er</sup> septembre 2024** au plus tard à [info@saint-maurice.ch](mailto:info@saint-maurice.ch) ou auprès de l'Office du tourisme de Saint-Maurice, CP 110, 1890 Saint-Maurice.

## 1. Coordonnées

Personne responsable du stand .....	Adresse .....
Raison sociale .....	Tél. ....
	E-mail .....

## 2. Produits exposés

Sélectionnez votre/vos type(s) de produits:

- Produits alimentaires
- Produits cosmétiques
- Objets de décoration
- Produits textiles
- Bijoux et accessoires
- Articles de papeterie/marochinerie

Détail des produits vendus (merci d'être précis):

### 3. Stands

Les emplacements sous tente sont non chauffés et ont été revus pour permettre à chacun de disposer de 3 faces visibles au public (1 face de 3 m; 2 faces de 2 m). Les stands ne seront donc pas collés les uns aux autres et permettront un meilleur flux du public. Le tarif a été adapté en conséquence.

**Emplacement sous tente 3 x 2 m, 3 faces visibles au public (surveillé durant la nuit)**

- 1 jour à 110 francs       2 jours à 190 francs

**Emplacement en extérieur 3 x 3 m (non surveillé durant la nuit)**

- 1 jour à 80 francs       2 jours à 130 francs

**Emplacement foodtruck en extérieur 4 x 4 m (non surveillé durant la nuit)**

- 1 jour à 110 francs       2 jours à 190 francs

**Si un seul jour de marché**, merci d'indiquer lequel:  **samedi**    **dimanche**

Raccordement électrique

Un raccordement électrique est mis à disposition uniquement sur réservation et au tarif de 10 francs. En raison du manque de puissance électrique à disposition sur les lieux, **les bouilloires électriques pour thé et vin chaud sont interdites sur les stands non dévolus à la nourriture** (privilégiez le thermos). Il est recommandé d'utiliser des guirlandes et décorations lumineuses à batterie.

- Je n'ai pas besoin d'électricité  
 J'ai besoin d'un raccordement électrique (facturé au prix de 10 francs)

Merci d'indiquer **exactement** quels seront les appareils branchés (bouilloire, chargeur, etc.) ainsi que le nombre de watt par machine. **Un contrôle sera effectué et tous branchements supplémentaires retirés.**

.....  
.....

Remarques ou demandes particulières (*ex. artisanat fragile*):

.....  
.....  
.....

### 4. Sponsoring

- 50 francs

Mention du nom de votre raison sociale sur le flyer de la manifestation, du type:

«Avec la participation de [votre nom ou raison sociale]»

## Plan de communication

RADIO	PRESSE	AUTRES
<b>AGAUNE RADIO</b> spots publicitaires 1 interview	<b>LE NOUVELLISTE</b> promotion digitale mixte	<b>FLYERS</b> impression de 7500 flyers envoi de 3200 tous-ménages  <b>MAILING DIVERS et SAINT-MAURICE.CH/AGENDA</b>
<b>RADIO CHABLAIS</b> spots publicitaires	<b>RIVIERA CHABLAIS</b> 1 annonce 1/8 en tous-ménages	<b>RÉSEAUX SOCIAUX</b> post sponsorisé

### Règlement:

1. La participation au marché se fait **uniquement sur inscription avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et sous condition du paiement de la facture correspondante dans les délais impartis.**
2. La facture de l'exposant fera office de validation de son inscription et lui sera adressée **au plus tard à la mi-octobre.**
3. L'artisan s'engage à amener **son propre matériel et son infrastructure** (tables, chaises, décors, produits, etc.) pour le montage de son stand. Ces éléments doivent impérativement respecter les dimensions indiquées dans son fichier d'inscription.
4. L'artisan s'engage à afficher de manière visible **ses prix** sur ses produits ou son stand.
5. L'artisan s'engage à ne brancher au **raccordement électrique** que le matériel qu'il a indiqué dans son inscription.
6. L'artisan s'engage à respecter **les horaires de marché** indiqués.

#### Attention:

Toute personne non-inscrite et non-confirmée par le comité d'organisation se verra refuser l'installation au marché. **En cas de non-respect du règlement ci-dessus, le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure l'exposant de la manifestation.**

### IMPORTANT

- L'artisan-exposant **s'assure lui-même et à ses propres frais** pour tout préjudice matériel et corporel relatif à son stand et à son activité, et en responsabilité civile pour tout dommage causé à autrui. Les organisateurs **déclinent toute responsabilité** pour tout préjudice matériel et/ou corporel des artisans-exposants, des visiteurs et clients du marché, ainsi que pour tout préjudice commercial qui pourrait être subi par l'exposant.
- En cas de pluie, de vent ou de neige, le marché a lieu. Il n'y aura **aucun remboursement.**
- Pour assurer la réputation du marché, nous vous remercions de veiller à présenter votre **meilleur artisanat de qualité.**
- Un **service de sécurité** est mis en place à charge de l'organisateur, la nuit du samedi au dimanche pour le matériel exposé sous les grandes cantines.

Date : .....

Signature : .....

**La signature de ce document atteste que vous avez pris connaissance du règlement ainsi que du tarif de location.**

Service Tourisme, culture et sport de la commune de Saint-Maurice  
Saint-Maurice Tourisme, Place de la Gare 2, 1890 Saint-Maurice  
024 485 40 40  
[info@saint-maurice.ch](mailto:info@saint-maurice.ch)